le 29 mai 2026

MAISON ALBERT BICHOT
SARL au Capital de 5.000.000 €
Siège Social : 6 bis bd J. Copeau-21200 BEAUNE
R.C. DIJON B 306 906 728
SIRET: 306 906 728 000 10

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2026

Le 20 avril 2026 à 11h00 heures, les porteurs de parts de la Société se sont réunis en Assemblée Générale au 6 Bis Boulevard Jacques Copeau à Beaune (21200) sur convocation régulière de la Gérance.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.
L'Assemblée est présidée par Monsieur Albéric BICHOT, Gérant.

Est scrutateur :
- M. Christophe BICHOT

Le bureau désigne pour secrétaire :
- M. Bernard BICHOT

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les Porteurs de parts présents ou représentés possèdent 50.000 parts sur les 50.000 composant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Porteurs de parts :

- un exemplaire des statuts mis à jour de la Société ;
- la liste des Porteurs de parts ;
- la feuille de présence et les procurations données par les Porteurs de parts représentés.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

1) Création d'une société filiale destinée à une activité d'entreposage, stockage, manutention, logistique et conditionnement de marchandises et en particulier de vins, spiritueux et plus généralement de boissons alcoolisées.
2) Autorisation de sous location
3) Pouvoirs pour formalités

Monsieur le Président explique que des clients ont émis le besoin d'un service complémentaire à la vente de vins, qui consisterait au stockage des vins qu'ils ont acquis à la société MAISON ALBERT BICHOT.

Cette prestation est réalisée actuellement par certains intermédiaires de transport ou entrepositaires externes et permettrait une facturation plus rapide des vins commandés par les clients, dans le cas particulier des ventes de vins en primeurs (Hospices de BEAUNE et de NUITS SAINT GEORGES).

Une étude financière a été réalisée et est présentée. L'investissement nécessaire dans un premier temps est de 25.000€, qui représentent les charges d'une année d'exploitation environ.

Le stockage serait réalisé sur le site PORTE DE BEAUNE au 715 rue André Marie AMPERE 21200 BEAUNE.

La société MAISON ALBERT BICHOT locataire de l'entrepôt devra sous louer une partie à cette nouvelle société. Pour des raisons de sécurité des biens, la partie de l'entrepôt sous louée à la nouvelle société sera isolée par des grilles et mise sous vidéo surveillance.

La surface des locaux affectée à cette activité sera de 110 m2, ou 100 palettes, soit une capacité de 2.5% de l'entrepôt total.

Le loyer de sous location serait fixé à 9.000€ par an. Le bail aura une durée de 3 ans à compter du 1er mai 2026, et sera renouvelable par tacite reconduction, par période de 3 ans. Il pourra être dénoncé par les parties à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 3 mois avant la date de résiliation souhaitée.

Le Directoire de la S.A. BICHOT a autorisé la sous location (16 mars 2026).
Le sujet de ce la création de la nouvelle société était également à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance du 3 avril 2026.

Enfin, la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

1ère résolution – création d'une nouvelle société

L'Assemblée Générale décide de la création d'une société filiale destinée à une activité d'entreposage, stockage, manutention, logistique et conditionnement de marchandises et en particulier de vins, spiritueux et plus généralement de boissons alcoolisées.

Principales caractéristiques :

- Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle

- Objet social :
 - Entreposage, stockage, manutention, logistique et conditionnement de marchandises et en particulier de vins, spiritueux et plus généralement de boissons alcoolisées.
 - Exploitation et gestion de tous entrepôts et plates formes logistiques ou installations nécessaires à l'activité de stockage
 - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet

- Denomination: AB Security Storage Service (en abrégé AB3S)

- Siège social : 715 rue André Marie AMPERE 21200 BEAUNE

- Capital social : 2.500 actions de 10€ soit 25.000€

- 1er Président nommé par les statuts : BICHOT SA, 6 bis Boulevard Jacques Copeau 21200 BEAUNE, RCS DIJON 036 38 046

Cette résolution est adoptée.

- Avis favorables : 50.000
- Avis défavorables :
- Abstention :

2ème résolution – autorisation de sous location

L'Assemblée Générale décide de la sous location d'une partie de son entrepôt situé 715 Rue André Marie AMPERE 21200 BEAUNE, à la nouvelle société AB3S, en vue d'établissement de son siège social et de son activité d'entreposage et de stockage.

Surface 110 m2
Capacité totale de stockage 100 palettes
Loyer annuel 9.000€ à compter du 1er mai 2026 – variation selon indice du cout de la construction.
Durée de 3 ans à compter du 1er mai 2026 et renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans. Dénonciation possible par les parties à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 3 mois avant la date de résiliation souhaitée.

Cette résolution est adoptée.

- Avis favorables : 50.000
- Avis défavorables :
- Abstention :

3ème résolution – pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie de la présente délibération à l'effet d'accomplir des formalités liées aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée.

- Avis favorables : 50.000
- Avis défavorables :
- Abstention

◆•◆

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 H 00

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

LE GERANT,
Albéric BICHOT.

LE SECRETAIRE,
Bernard BICHOT.